

clusion, il n'est pas très probable qu'une grande partie de nos adversaires durant le conflit et qui s'étaient opposés à nous dans tout le cours de notre histoire politique, non seulement eussent été de notre avis au sujet de cette question, mais même eussent insisté plus que nous-mêmes. Je ne pense pas que le Canada, même aujourd'hui, comprenne la situation dans laquelle nous étions. Nos rangs d'outre-mer s'étaient éclaircis d'une manière dangereuse, pour ne pas dire honteuse. Toutes nos combinaisons pour améliorer les résultats au moyen d'une réponse volontaire à notre appel avaient échoué. Il ne nous restait, pour ainsi dire, qu'à consentir à l'abandon de notre vaillante armée, ou à lui fournir l'aide nécessaire et faire face aux conséquences du schisme qui pourrait s'ensuivre.

On dit que la conscription a procuré très peu de renforts à nos troupes. Les soldats conscrits qui atteignirent la ligne de feu ne furent pas nombreux. Si la guerre avait duré, trois, quatre ou cinq mois de plus, leur effectif eût été considérable. Cependant, le nombre de ceux qui atteignirent les rangs amincis de nos soldats, sous le coup de la conscription, fut très consolant. Des régiments réduits, quelques-uns de plus de moitié, d'autres presque disparus, furent complètement rétablis. Il y a quelques mois, je parlais à un ancien commandant. Il m'a raconté la magnifique conduite de son régiment, dont il ne restait plus que soixante-cinq hommes. Avant qu'un seul homme ait atteint le régiment en vertu de la loi du service militaire, ses cadres furent de nouveau au complet, parce que cette loi avait été adoptée ou devait l'être certainement, et le Canada marcha de front avec les autres troupes de l'Empire et de ses alliés, avec les forces décisives à l'endroit décisif, et l'univers fut sauvé.

L'honorable sénateur de Sorel est assez heureux du fait que nous n'avons pas été obligés de recourir à de tels moyens dans la guerre actuelle. Voici ce que je me contenterai de lui dire: Attendez; ne cherchez pas à voir trop loin. Nous avons appris, hier soir, que l'effectif de tous nos soldats en dehors du Canada est de 52,000, je crois. Il y a très peu de pertes, presque aucune. Si nos troupes d'outre-mer avaient subi les mêmes pertes que durant la même période, lors de la dernière guerre, elles seraient bien moins nombreuses aujourd'hui. Le conflit n'est pas terminé. Nous avons devant nous une longue route, semée de dangers. Nous sommes loin de la fin. Sans avoir recours à la conscription, nous avons envoyé au front, durant les dernières hostilités, quatre, cinq et six fois de plus de soldats que dans la guerre actuelle. Le service obligatoire nous a permis d'augmenter

Le très hon. M. MEIGHEN.

nos efforts. Il n'est pas un être humain au Canada qui ose dire ou penser que nous ne serons pas placés dans la même impasse.

L'enrôlement volontaire, pour un certain temps, du moins, prévient le schisme, celui que nous cherchons tant à éviter, mais il est également des plus injuste, cruellement injuste, et nous le savons tous. Nous ne pouvons envisager des conditions qui entraîneront sa permanence jusqu'à la fin des hostilités. Nous le voudrions, peut-être, mais c'est impossible. Nous l'ignorons. L'homme ne peut guère prévoir, mais les événements sont de longue durée, et je demande qu'un homme aussi sincère et d'une aussi grande pureté d'intentions que l'honorable sénateur de Sorel n'ait pas de sentiments trop amers à l'égard de ceux qui ont subi la responsabilité et les terribles angoisses des derniers mois de la Grande Guerre.

Nous nous sommes réunis pour étudier, nominalement du moins, le discours du trône. Il n'y a guère grand-chose dans ce discours qui prête à un sujet d'étude. Il est vrai que, tout en ne laissant pas prévoir quelque mesure législative, bien que ce soit là le cas historique des discours du trône, il ouvre la porte à la discussion, laquelle, si les renseignements convenables sont fournis, est, et devrait être, un privilège vital du Parlement. Je sais—je devrais certainement le savoir—qu'en temps de guerre les Parlements doivent être munis de pouvoirs extraordinaires. Je sais que nous avons possédé de tels pouvoirs dans le dernier conflit et que nous les avons exercés. Mais nous avons cherché à les exercer uniquement dans la mesure où ils étaient essentiels à cause des cas d'urgence entre les sessions, ou lorsqu'il fallait prendre de promptes décisions sur des questions qui n'étaient pas de la plus haute importance durant la session. Nous ne les exercions pas tels qu'ils le sont aujourd'hui, alors que le Parlement est un peu plus qu'un sujet de dérision.

Je me demande ce que la session nous réserve. Le programme sera si peu important, qu'il aurait paru insignifiant, cynique probablement, de l'insérer dans le discours du trône. Mais cela veut-il dire qu'il ne se fait pas de choses sérieuses, que des mesures de très grande portée ne sont pas adoptées? Non pas. Jamais on ne s'est occupé de mesures méritant plus l'attention du Parlement; des mesures dont l'étude par le Parlement était particulièrement essentielle.

Un exemple entre autres. J'ai lu, hier, la citation d'un discours de M. Brockington, que le premier ministre appelle son conseiller, et qui, j'imagine, a encore plus d'importance